



Caution solidaire pour un prêt personnel

Par **mus**, le **30/05/2008** à **21:49**

est ce qu'en cas de divorce d'un couple ,la personne se portant caution solidaire pour ce couple ,peut se désengager de cet engagement?
y a t il un moyen pour se liberer d'une caution solidaire?

Merci

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **20:34**

Bonsoir,

la caution solidaire porte son nom... c'est un boulet qui est accroché à votre pied. La seule façon de s'en dégager est une décision de justice ou alors si le divorce est en cours, bien déterminer dans le Jugement qui sera donné la part de chacun au niveau responsabilité.

Autrement dit, si Mr s'engage à prendre le crédit en contrepartie d'autre chose, Madame sera désengagée... Si c'est un tiers qui s'est engagé pour le couple, il faut le signifier avant le jugement définitif.

Cordialement,

Par **papa48**, le **06/08/2015** à **18:16**

si on se met garant caution solidaire pour un pret personnel pour un membre de la famille sur papier libre est il valable ce papier

Par **moisse**, le **06/08/2015** à **18:56**

Non en aucun cas.

La procédure impose un formalisme conséquent dont l'irrespect rend nul l'engagement.